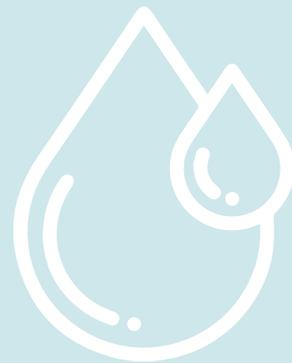


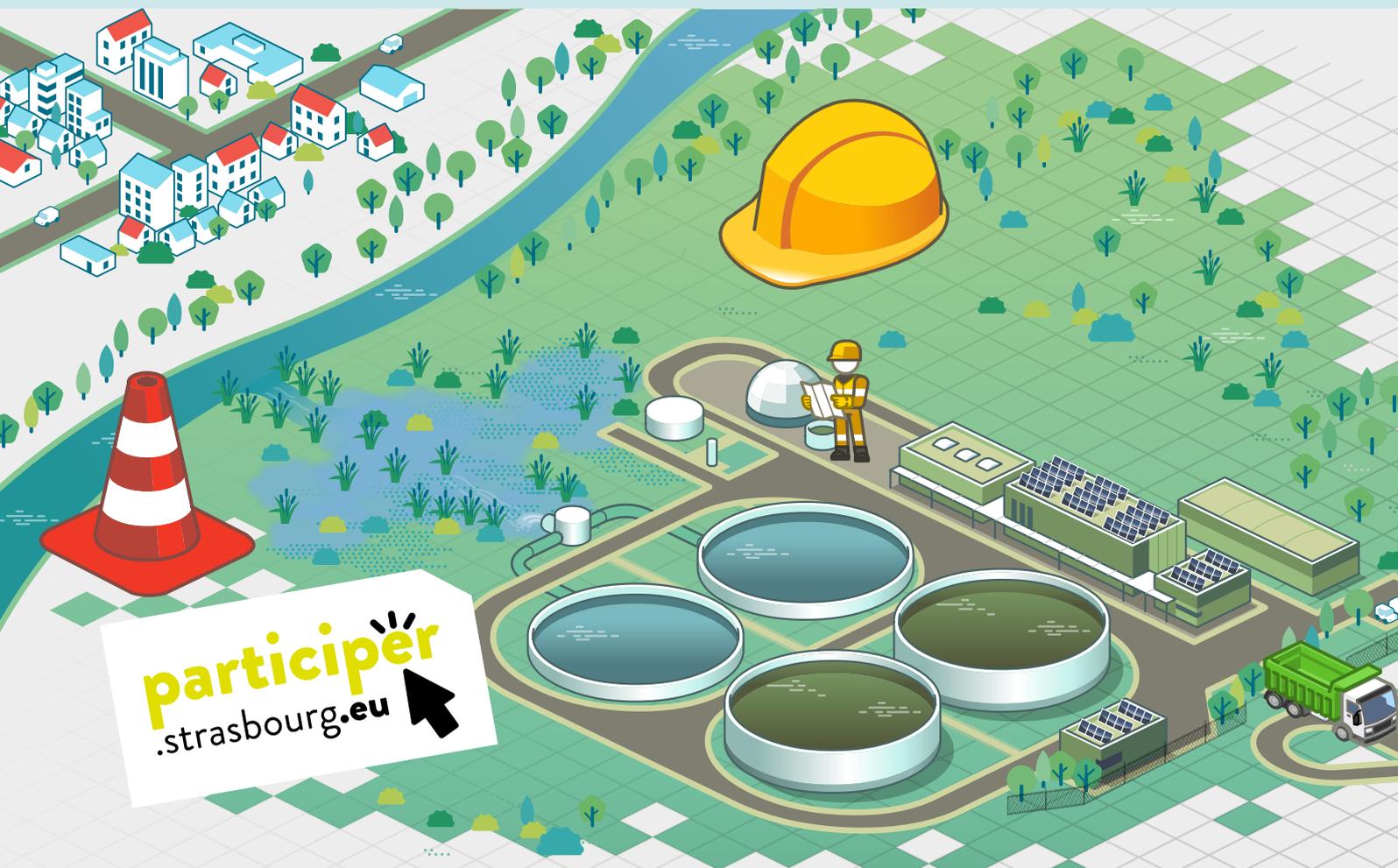
CRÉATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT



ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
DU 5 MARS AU 8 AVRIL 2025



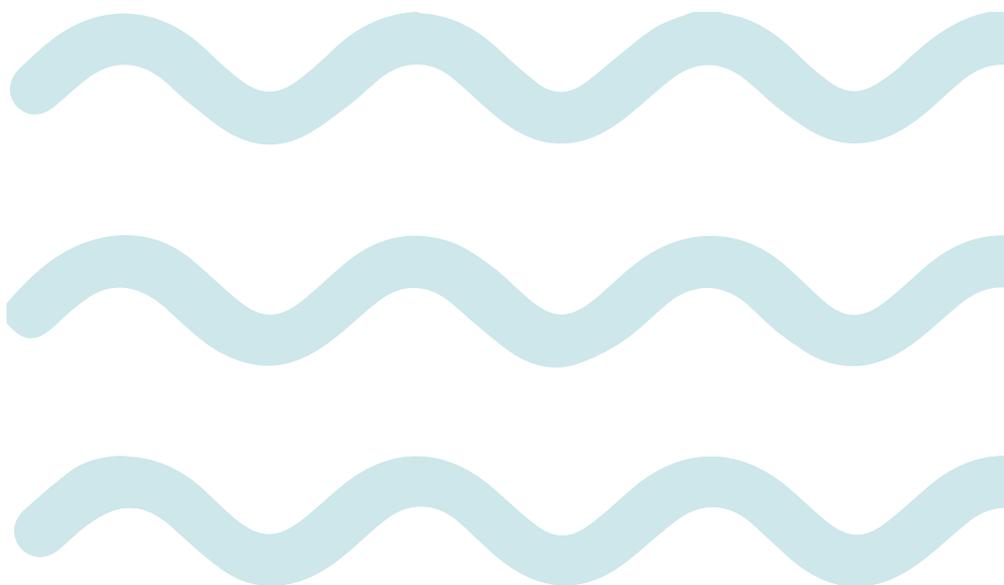
POUR EN SAVOIR +
SCANNEZ OU RENDEZ-VOUS SUR:
<https://stras.me/assainissement>



participer
.strasbourg.eu 

SOMMAIRE

ÉDITO	3
LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	4
CYCLE URBAIN DE L'EAU	
DE LA NATURE À LA NATURE	
L'ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE	
DE STRASBOURG EN CHIFFRES	
LES RAISONS DU PROJET	5
LES GRANDES LIGNES DU PROJET	5
POURQUOI UN NOUVEAU SITE UNIQUE ?	6
LE SITE RETENU	6
LES SECTEURS CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX	7
LE FUTUR SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT SUD	7
LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA FUTURE STEU SUD	8
LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	
LE TRAITEMENT DES BOUES	
LES POINTS REMARQUABLES	10
L'ÉVALUATION DES IMPACTS	12
CALENDRIER DU PROJET	14
LE PROCESSUS D'ENQUÊTE PUBLIQUE	15



ÉDITO

Engagée dans la reconquête de la qualité des cours d'eau et face aux enjeux climatiques et environnementaux, l'Eurométropole de Strasbourg poursuit les aménagements structurants dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

Ces aménagements visent à lutter contre les inondations provoquées par les réseaux d'assainissement, préserver et améliorer la qualité des cours d'eau.

Au Sud du territoire, ces aménagements nécessitent d'adapter le système d'assainissement qui repose actuellement sur trois installations vieillissantes et en surcharge hydraulique, situées à Geispolsheim, Fegersheim et Plobsheim.

Une nouvelle station de traitement des eaux usées (STEU Sud), implantée au Sud de la commune d'Illkirch-Graffenstaden, remplacera ainsi ces installations existantes, afin de traiter sur un site unique les eaux usées de trois secteurs (Entzheim/Geispolsheim, Fegersheim/Lipsheim et Eschau/Plobsheim).

Le réseau d'assainissement devra être prolongé pour alimenter ce nouveau site unique.

Ce livret vient à votre rencontre pour expliciter le projet de création du nouveau système d'assainissement Sud, et vous donner les clés de compréhension du processus d'enquête publique unique, préalable à la réalisation du projet.

Ce projet, nécessaire pour assurer la conformité réglementaire du système d'assainissement, est conçu en tenant compte des développements futurs du territoire, afin de disposer d'une solution durable jusqu'à l'horizon 2070.

Pensé pour améliorer la qualité du traitement des eaux usées tout en réduisant son empreinte environnementale, il s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie porté par l'Eurométropole de Strasbourg.

Nous espérons que les bénéfices de l'aménagement qui vous est présenté vous apporteront satisfaction et nous vous remercions par avance pour votre patience.



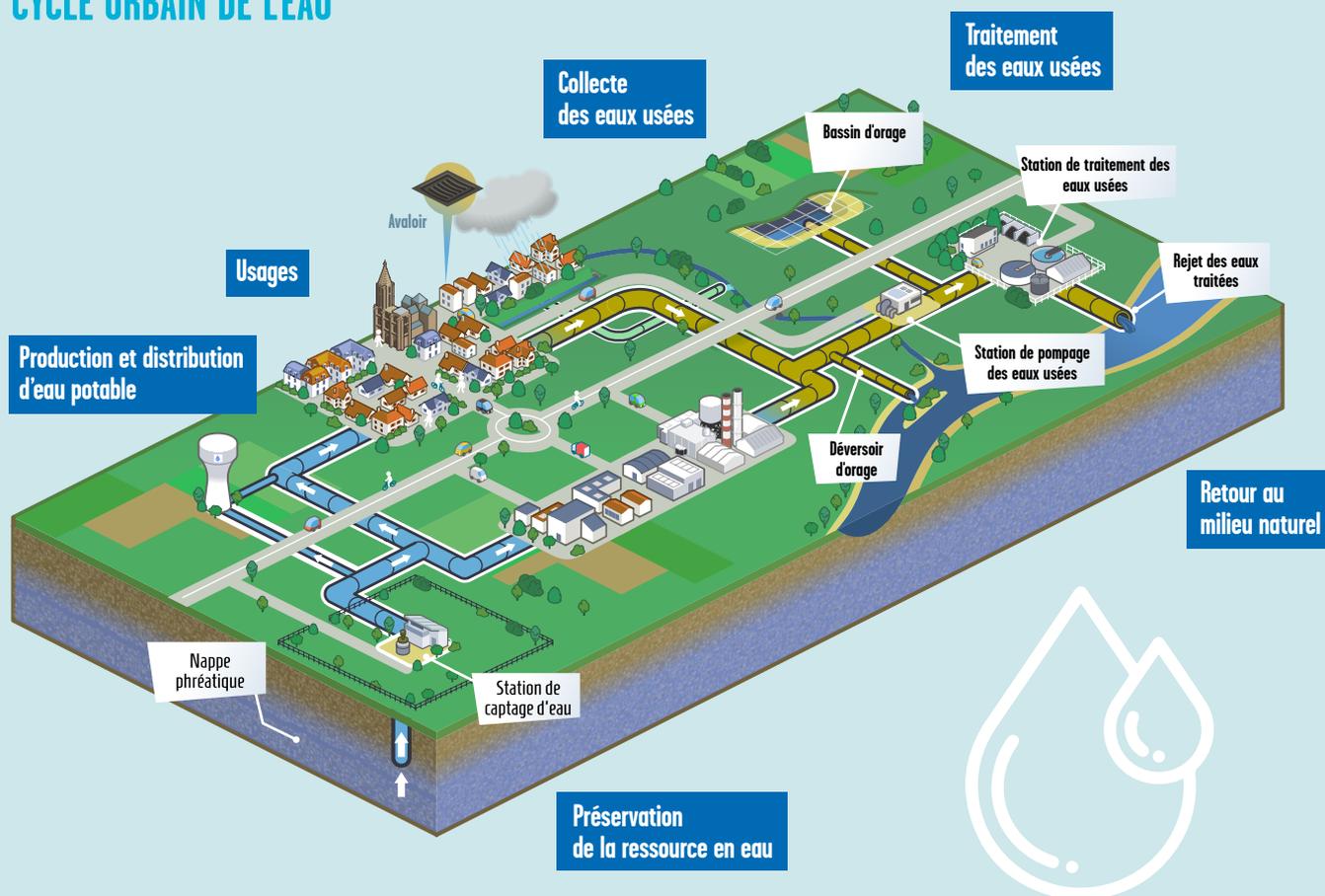
Pia Imbs
Présidente de l'Eurométropole



Thierry Schaal
Vice-président de l'Eurométropole
en charge de l'eau et de l'assainissement

LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

CYCLE URBAIN DE L'EAU



DE LA NATURE À LA NATURE

Sur le territoire, le réseau d'assainissement est essentiellement unitaire, il collecte les eaux usées et pluviales.

Elles sont ensuite acheminées vers une **station de traitement des eaux usées** (STEU). Elles subissent plusieurs opérations d'épuration (mécanique, biologique, physico-chimique) avant d'être rejetées au milieu naturel.

Le système de collecte et le système de traitement forment le système d'assainissement.

L'ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG EN CHIFFRES

- > **1800 kilomètres** de réseau d'assainissement
- > **70 millions de m³ d'eaux usées traitées par an**, soit en moyenne 190 000 m³ par jour
- > **3 stations de traitement des eaux usées** à Strasbourg-La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim
- > **2 stations de prétraitement**, à Fegersheim et à Geispolsheim. Les eaux usées prétraitées sont rejetées dans le réseau d'assainissement qui rejoint la station de Strasbourg-La Wantzenau où le traitement est complété.

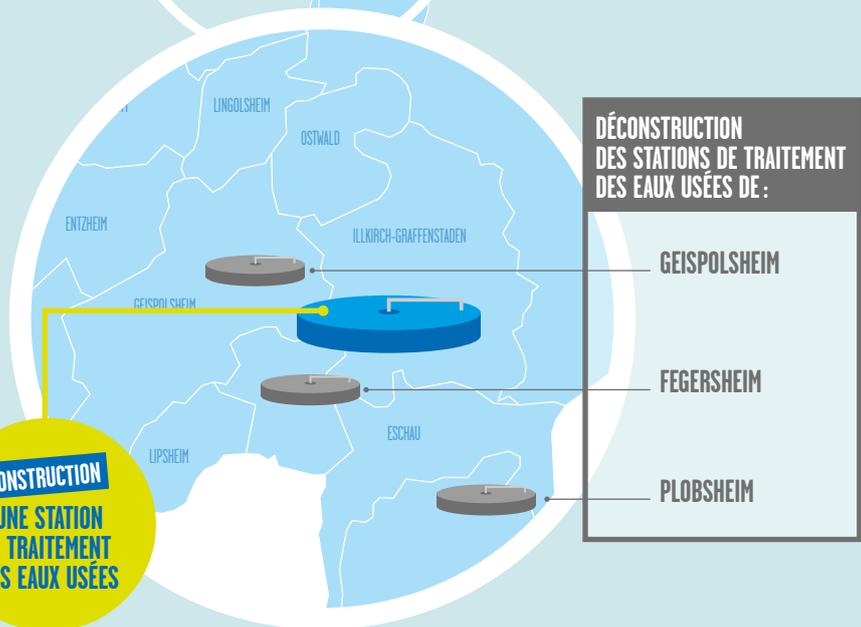
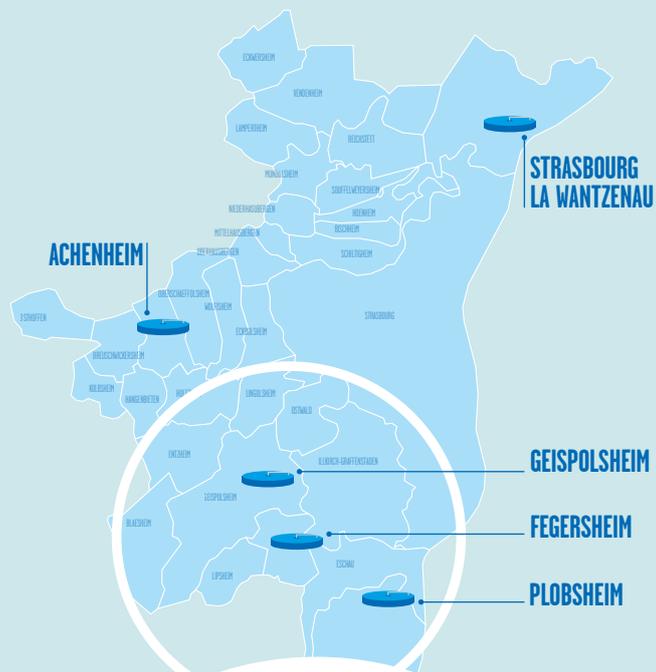
LES RAISONS DU PROJET

Les eaux usées des communes d'Entzheim, Geispolsheim, Fegersheim, Lipsheim, Eschau sont prétraitées par les stations de Fegersheim et Geispolsheim. Elles sont ensuite transférées à la STEU de Strasbourg-La Wantzenau où le traitement est complété, ce qui conduit à une saturation du réseau de collecte par temps de pluie sur certains secteurs (Illkirch).

La STEU de Plobsheim est quant à elle vieillissante et en surcharge hydraulique. Face à ces problématiques, il est prévu de créer le nouveau système d'assainissement Sud pour collecter et traiter les eaux usées de ces 6 communes.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

- > 1 station de traitement des eaux usées à construire
- > Construction de près de 6 km de réseaux de transfert, avec 4 stations de pompage
- > 3 stations de traitement des eaux usées à déconstruire
- > 38 881 000 € HT de coût total pour le projet
- > Mise en service prévue fin 2029



La nouvelle **station de traitement des eaux usées** est dimensionnée pour traiter une charge de pollution par **temps sec** de **39 315 équivalents-habitants** à l'horizon **2028** et **49 870 équivalents-habitants** à l'horizon **2070**.

Elle permettra **d'assurer la conformité réglementaire du système d'assainissement** tout en s'adaptant à l'urbanisation future et en intégrant les **politiques publiques environnementales** portées par l'Eurométropole de Strasbourg.

POURQUOI UN NOUVEAU SITE UNIQUE ?

Un site unique qui traitera les eaux usées des 6 communes présente les avantages suivants :

- > La **mutualisation des eaux usées** : une nouvelle filière de traitement des eaux performante sera mise en place, avec un point de rejet unique dans l'Ill. Ce cours d'eau récepteur est moins sensible que les trois cours d'eau actuellement récepteurs (Ehn, Andlau, Pétergiessen),
- > La **mise en œuvre d'une nouvelle filière de traitement des boues** : elle comprendra une étape de méthanisation, qui permettra la production d'énergie renouvelable (biogaz) et la réduction du volume de boues à transporter,
- > La **continuité de service** pendant la phase de travaux : le système actuel pourra fonctionner sans perturbation,
- > Une meilleure **maîtrise des coûts d'exploitation**.

LE SITE RETENU

ÉTUDES PRÉALABLES 2019

Identification de 13 secteurs d'implantation en tenant compte des contraintes urbanistiques et environnementales

ANALYSE COMPARATIVE 2020

Sélection de 6 sites potentiels

grâce aux critères suivants :

- > terrains à acquérir
- > impact sur l'activité agricole
- > impact écologique
- > proximité des riverains
- > risques naturels et technologiques
- > difficultés d'accès et de viabilisation
- > réseaux de transfert à construire

ANALYSE DÉTAILLÉE 2020

2 sites retenus car identifiés comme les moins impactants :

- > site englobant la station de prétraitement de Fegersheim
- > site non aménagé sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES 2021

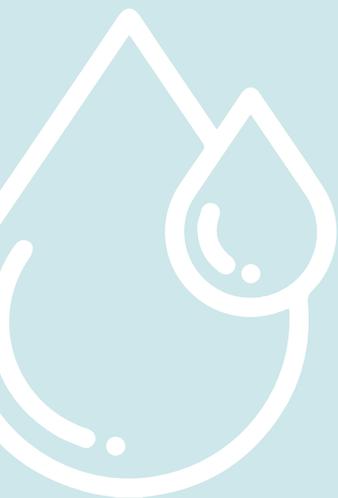
Les études ont mis en évidence que l'implantation sur le site de Fegersheim aurait nécessité la mobilisation de surfaces supplémentaires pour instaurer des mesures compensatoires.

Conformément au Code de l'environnement, afin d'éviter en priorité un impact sur des zones à enjeu environnemental ce site a été écarté.

CHOIX DÉFINITIF DU SITE 2021

La nouvelle station de traitement des eaux usées se situera au sud-ouest d'Illkirch-Graffenstaden en bordure de l'Ill.

Dans un souci de préservation du foncier, l'Eurométropole de Strasbourg prévoit de réaliser un bassin de dépollution et des stations de pompage sur les sites existants (Fegersheim et Geispolsheim).



LES SECTEURS CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX

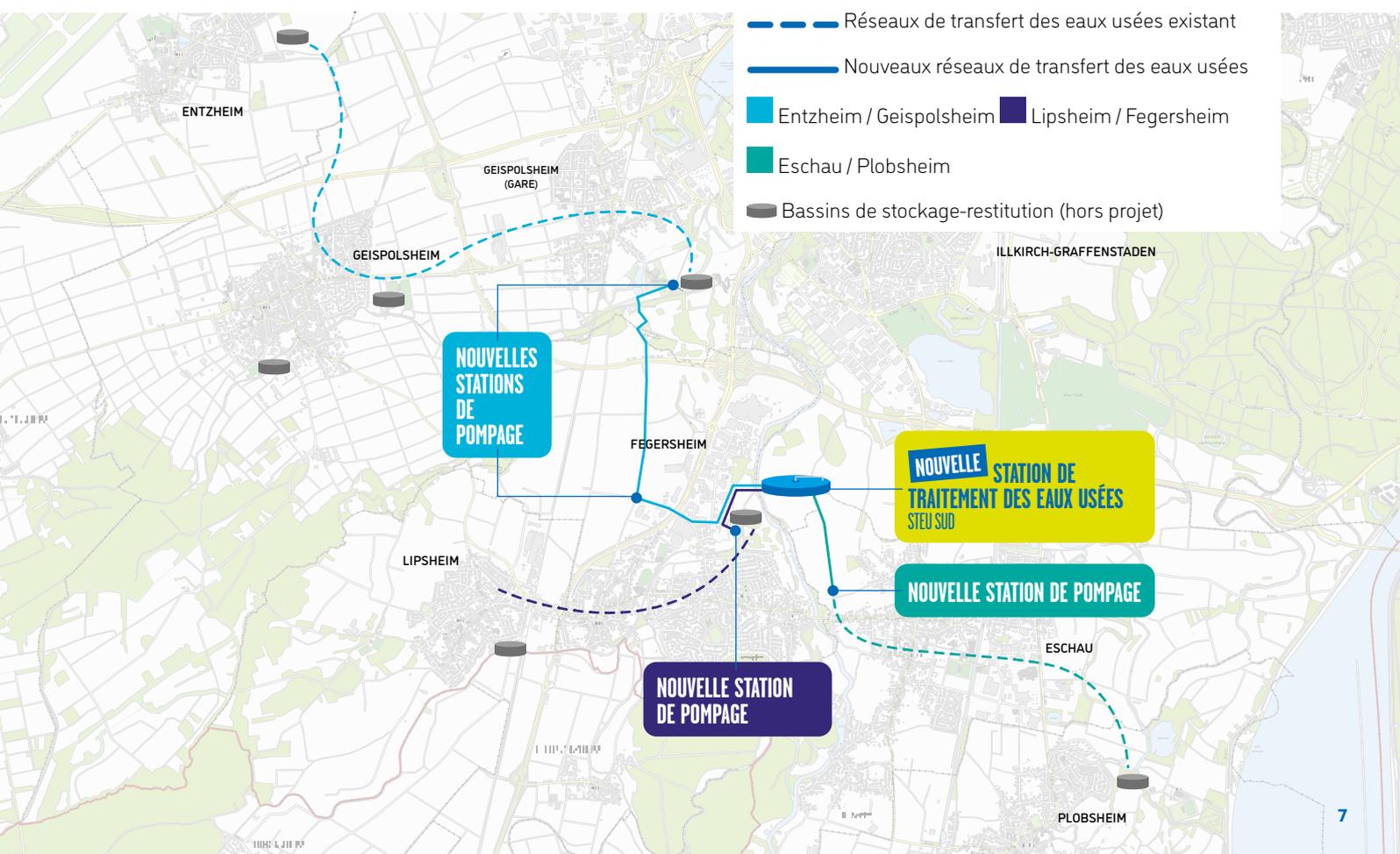
Le futur système d'assainissement Sud s'appuie sur un réseau de collecte existant. Ce réseau sera complété pour acheminer les eaux usées jusqu'à la STEU Sud:

- > **Eschau et Plobsheim:** arrivée des eaux usées depuis la partie ouest d'Eschau, puis transfert via une nouvelle station de pompage et une conduite qui suit le tracé de l'accès à la nouvelle station de traitement.
- > **Entzheim et Geispolsheim:** arrivée des eaux usées depuis un bassin de 2 000 m³ à créer à Geispolsheim-Gare puis transfert par une nouvelle conduite via deux stations de pompage jusqu'à la nouvelle station de traitement.
- > **Fegersheim et Lipsheim:** arrivée des eaux usées depuis un bassin de 3 200 m³ à créer à Fegersheim puis transfert par une nouvelle conduite via une nouvelle station de pompage jusqu'à la nouvelle station de traitement.

L'architecture des réseaux de transfert retenue permet d'alimenter la future station de traitement des eaux usées depuis 3 secteurs ayant une taille de population similaire.

Les 3 conduites de transfert indépendantes fiabilisent l'étape de transfert jusqu'au site de traitement et offrent la possibilité d'optimiser les charges apportées à la station d'épuration au moyen de la gestion dynamique des pompages.

LE FUTUR SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT SUD



LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA FUTURE STEU SUD

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les eaux usées suivent un circuit de traitement dont chaque étape permettra d'éliminer les polluants avant le rejet de l'eau traitée à la rivière.

1 DÉGRILLAGE

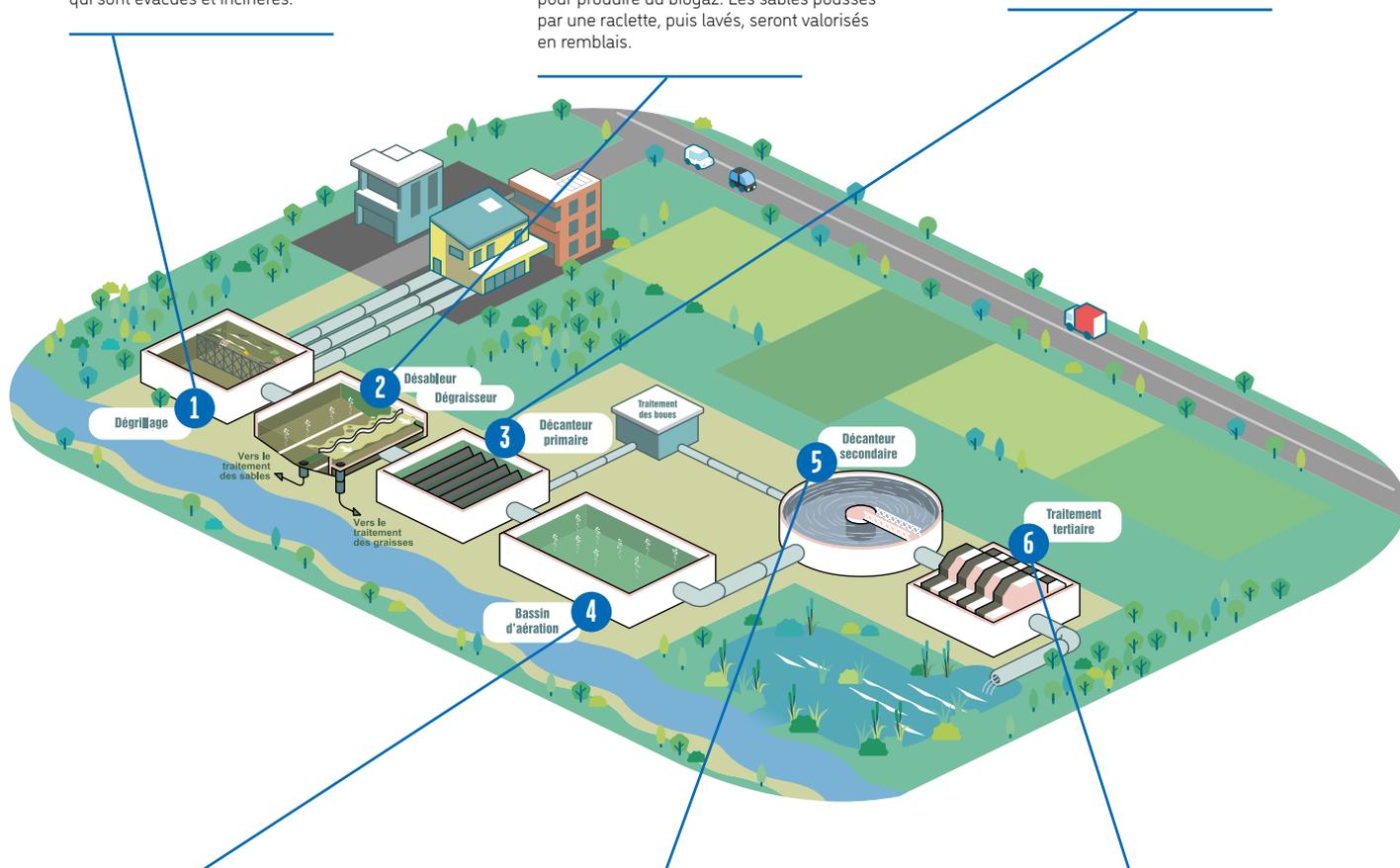
Les eaux usées arrivent à la station de traitement par trois conduites en provenance des secteurs de Geispolsheim, Fegersheim et Eschau. Un premier passage au travers de grilles permet de les débarrasser des débris encombrants (feuilles, papiers, etc.) qui sont évacués et incinérés.

2 DESSABLAGE ET DÉGRAISSEUR

Grâce à une vitesse d'écoulement lente, les sables et particules lourdes tombent au fond des bassins. Les graisses, plus légères, flottent et sont extraites grâce à l'insufflation d'air. Une fois récupérées, les graisses sont dirigées vers le méthaniseur pour produire du biogaz. Les sables poussés par une raclette, puis lavés, seront valorisés en remblais.

3 DÉCANTATION PRIMAIRE

Les plus grosses particules sont récupérées en fond d'ouvrage par décantation, des lamelles permettent d'accélérer ce phénomène. Les boues récupérées sont dirigées vers le méthaniseur pour produire du biogaz.



4 TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Cette étape permet de débarrasser la pollution de l'eau. Les eaux passent dans un bassin contenant une multitude de bactéries qui forment des « boues activées » se nourrissant des pollutions et nettoyant ainsi les eaux. À l'issue de la 1^{re} étape, environ 90 % des impuretés sont décomposées.

5 DÉCANTATION SECONDAIRE

Les « boues activées » décantent dans un second bassin où l'eau se clarifie. Une fois totalement épurées, elles peuvent être envoyées vers un traitement tertiaire. Les « boues » qui se sont déposées au fond du bassin sont dirigées vers le méthaniseur pour produire du biogaz.

6 TRAITEMENT TERTIAIRE

Avant d'être rejetée dans l'Ille, l'eau clarifiée traverse des filtres pour retenir les dernières matières en suspension et ainsi baisser la concentration en phosphore.

LE TRAITEMENT DES BOUES

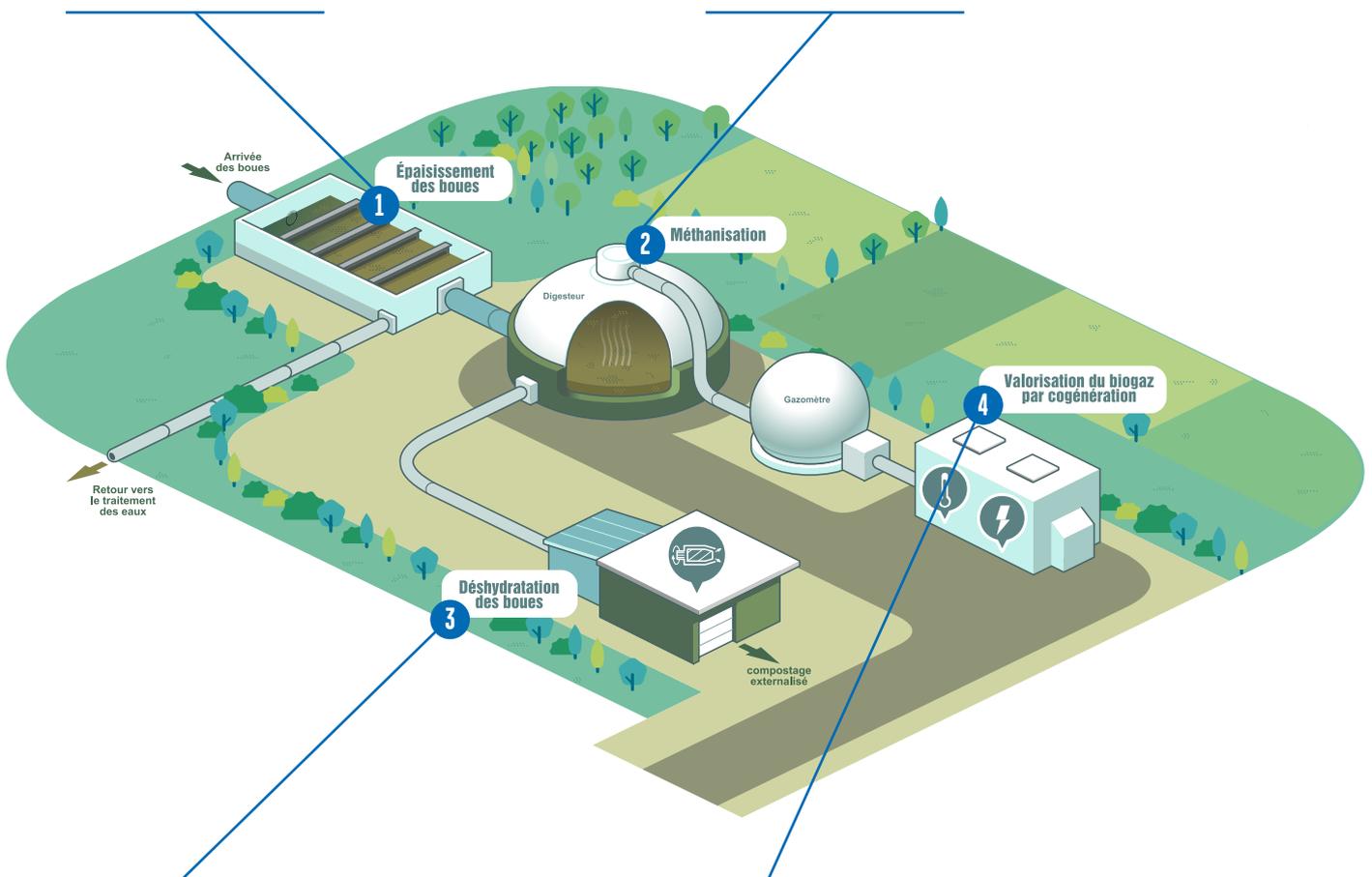
Le traitement des eaux a permis de séparer l'eau claire de la pollution qu'elle contenait à la sortie des habitations et des bâtiments d'activité. Le traitement des boues a pour fonction de valoriser ce déchet et d'éliminer le produit final.

1 ÉPAISSISSEMENT

Les boues, issues du traitement des eaux sont constituées majoritairement d'eau. Elles subissent un épaissement pour en retirer une partie. Cela optimise la suite du processus en limitant les besoins de chaleur et les volumes des ouvrages.

2 MÉTHANISATION

Les boues épaissies passent par un tamisage pour éliminer les particules indésirables (pollution, plastique), puis sont dirigées vers le méthaniseur. La digestion, processus réalisé sans oxygène, à une température de 37 °C, permet de dégrader une partie de la matière organique et de produire du biogaz, tout en réduisant le volume des boues à transporter.



3 DÉSHYDRATATION ET VALORISATION MATIÈRE PAR COMPOSTAGE

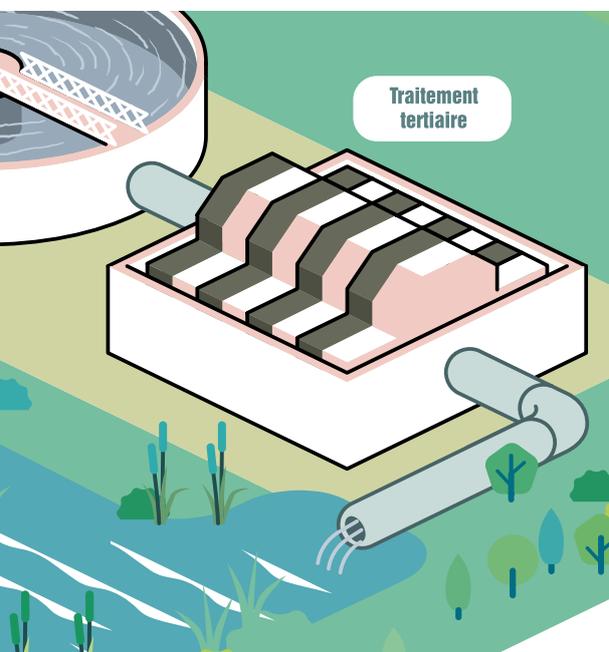
Les boues sortant de l'étape de méthanisation sont déshydratées pour réduire leur teneur en eau et leur volume. Elles seront ensuite acheminées vers un site de compostage externalisé pour une valorisation matière et un retour au sol.

4 VALORISATION DU BIOGAZ PAR COGÉNÉRATION

La totalité du biogaz produit lors de l'étape de méthanisation est ensuite transformée sur site en chaleur et en électricité, par le procédé de cogénération, afin de couvrir les besoins énergétiques de l'installation.

LES POINTS REMARQUABLES

Les objectifs retenus pour la future station de traitement des eaux usées au regard du Plan Climat Air Énergie porté par l'Eurométropole de Strasbourg sont notamment :



Cette future station permettra de répondre aux enjeux en matière de préservation de la ressource en eau, de sobriété énergétique et pourra intégrer des innovations.

Plus d'infos sur le plan climat :



1 Améliorer les performances du traitement des eaux usées

La filière de traitement des eaux comprendra un traitement tertiaire permettant de retenir les matières en suspension de taille supérieure à 10 microns, afin de fiabiliser l'atteinte des normes de rejet exigées notamment pour le phosphore.



2 Lutter contre les plastiques

Des matières plastiques sont collectées avec les eaux usées.

En se décomposant en microplastiques, elles deviennent sources de contamination de par leur composition.

Une étape de dégrillage permet de retenir les gros déchets plastiques.

Le traitement tertiaire contribue également à la rétention des microplastiques.

Un tamisage des boues permettra de retenir la pollution plastique contenue dans les boues destinées à un retour au sol par compostage.



3 Lutter contre les micropolluants

Les micropolluants sont des molécules qui, même à faible concentration, peuvent être toxiques pour les écosystèmes : composés liés aux produits phytosanitaires et aux hydrocarbures, métaux lourds, perturbateurs endocriniens... Ils sont présents dans les rejets des établissements industriels et artisanaux, mais aussi dans de nombreux produits de notre vie quotidienne (détergents, cosmétiques, peintures, médicaments, plastiques, biocides...). À défaut de traitement, ces substances peuvent être rejetées dans le milieu naturel avec des conséquences néfastes sur les écosystèmes aquatiques.

Afin d'anticiper les exigences réglementaires à venir, il est prévu de réaliser des essais pilotes destinés à comparer différentes filières de traitement des micropolluants. Cette étape permettra de sélectionner le traitement le plus performant au regard des substances visées et des caractéristiques locales des eaux usées.

Ces essais pourront se prolonger par le déploiement du traitement des micropolluants à plus grande échelle. En parallèle, l'Eurométropole de Strasbourg mène des actions visant à réduire les micropolluants à la source.



4 Réutiliser les eaux usées traitées

La nouvelle station de traitement des eaux usées intégrera des circuits de réutilisation d'eaux usées traitées pour ses besoins internes ce qui représente jusqu'à 40 000 m³/an.



5 Maximiser l'autonomie énergétique du site

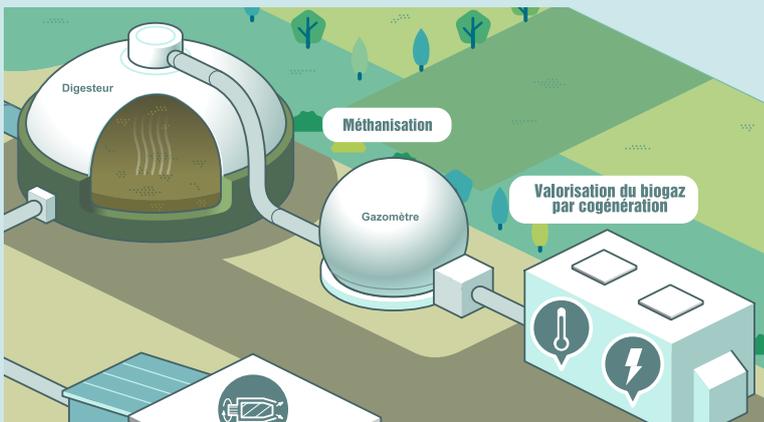
Afin de réduire l'empreinte énergétique du site différents dispositifs seront mis en place :

- > la réduction des consommations énergétiques de l'installation (choix des équipements et optimisation des procédés de traitement)
- > la production d'énergies renouvelables, grâce à la méthanisation des boues et aux panneaux photovoltaïques.

Les boues issues des procédés de traitement des eaux usées seront méthanisées, afin de produire du biogaz et in fine de la chaleur et de l'électricité, grâce au procédé de cogénération.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le site.

Au moins 45 % de la consommation d'énergie de la station de traitement des eaux usées sera issue d'énergies produites sur site.



6 Innover et sensibiliser

Pour anticiper les défis imposés par le changement climatique et les évolutions réglementaires nécessaires à la préservation de la ressource en eau, le projet prévoit la réalisation d'essais pilotes au sein d'une plateforme d'innovation. Cette infrastructure perdurera comme un outil de collaboration avec les partenaires institutionnels et privés, afin de tester les innovations à venir dans le domaine du traitement des eaux.

Un parcours pédagogique permettra au grand public de comprendre le rôle d'une STEU dans le petit cycle urbain de l'eau, les procédés de traitement utilisés, et mettra l'accent sur les innovations proposées au regard des enjeux actuels : raréfaction de la ressource en eau, amélioration de la qualité des eaux superficielles, optimisation énergétique des installations de traitement des eaux.

7 Intégrer le projet dans son environnement

L'architecture de la station de traitement des eaux usées est pensée pour minimiser son impact visuel. Elle sera intégrée au paysage notamment grâce à une zone de rejet végétalisée. Pour rejoindre le milieu naturel après traitement, les eaux transiteront par un chenal peu profond aménagé avec des plantations adaptées. Ces milieux humides seront propices à l'accueil de la biodiversité.

8 Évolutivité

La nouvelle STEU sera évolutive : déploiement de traitements supplémentaires, développement d'un projet de valorisation des ressources (eau, matières ou énergie), renforcement de l'autonomie énergétique du site... au regard des enjeux du territoire et de la réglementation prévue pour préserver la ressource en eau.



Exemple d'aménagement de type mare ou noues.

L'ÉVALUATION DES IMPACTS

QU'EST-CE UNE ÉTUDE D'IMPACT ?

Le projet nécessite l'obtention d'une autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement. La demande comprend une étude d'impact. Elle vise à déterminer, en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les conséquences du projet sur son environnement et les mesures mises en place pour tenter d'éviter, de réduire et (le cas échéant) de compenser les impacts négatifs. Un bureau d'études spécialisé a évalué les impacts pour la phase de travaux et pour la phase d'exploitation du site. Pour chaque impact, des mesures d'évitement et de réduction sont ensuite proposées afin de limiter au maximum les effets du projet.

Pour l'ensemble des impacts évalués, le niveau d'effet résiduel après application des mesures d'évitement et de réduction est jugé faible.

L'ensemble de l'étude et son résumé non technique est mis à la disposition du public dans le cadre de l'enquête publique unique préalable à la réalisation du projet. Le résumé de l'évaluation des impacts est présenté ci-contre.



LES EAUX SUPERFICIELLES ET LES EAUX SOUTERRAINES

Le nouveau système d'assainissement Sud aura un impact globalement positif sur la qualité des eaux de par :

- > son **système de collecte**: Les bassins de stockage-restitution vont permettre de réduire la fréquence et l'importance des déversements d'eaux brutes dans le milieu naturel,
- > la **déconnexion** des communes d'Entzheim, Geispolsheim, Fegersheim, Lipsheim et Eschau du système d'assainissement de Strasbourg-La Wantzenau. Cela libérera de la capacité dans le réseau d'eaux usées transitant par Illkirch,
- > la **centralisation** des eaux usées à traiter puis à rejeter dans un milieu moins sensible (Ill) que les points de rejet actuels (Ehn, Andlau, Petergiessen).

Ce projet contribue à la conformité réglementaire du système d'assainissement en termes de quantité et de qualité des rejets dans les milieux naturels.



LE CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Les enjeux écologiques des secteurs concernés par le projet ont été pris en compte dans le choix du site d'implantation de la nouvelle station de traitement des eaux usées et pour la définition du tracé des collecteurs de transfert. Le projet s'implante dans un contexte majoritairement agricole où les enjeux écologiques y sont globalement faibles.

Les collecteurs de transfert traverseront les cours d'eau au moyen de forages dirigés, pour éviter de porter atteinte à des zones à enjeux écologiques moyens ou forts (lit mineur des cours d'eau et leurs boisements).

Les ouvrages de transfert et de traitement seront implantés en dehors des zones humides identifiées au cours des inventaires réglementaires.

Après application des mesures d'évitement, de réduction et de suivi, les effets résiduels du projet sont jugés faibles à négligeables.

Le projet ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures compensatoires, mais il prévoit des mesures d'accompagnement destinées à préserver la biodiversité (prairies naturelles, plantations d'arbres, aménagements d'accueil de la faune...).



LE CONTEXTE URBAIN ET HUMAIN

La réalisation du projet implique le prélèvement d'environ 6 ha de terres agricoles sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden, (soit 2 % de la surface agricole de la commune).

Les exploitants agricoles concernés par le projet ont obtenu en compensation d'autres terres agricoles à hauteur de 30 % environ des surfaces impactées. En complément, une indemnité d'éviction sera versée à chaque exploitant agricole n'ayant pas obtenu d'autres terres agricoles.

Dans un souci de préservation du foncier agricole, le site existant de Fegersheim sera réutilisé pour la construction d'un bassin de dépollution, et le site existant de Geispolsheim sera réutilisé pour la construction d'une station de pompage.



LA SANTÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE

La période de travaux sera susceptible de générer des nuisances sonores et des émissions de gaz de combustion, liées principalement à la circulation des engins de travaux publics et de poids lourds.

Certaines phases de travaux pourront générer des vibrations (travaux de terrassement) et des envols de poussières (fraisage, rabotage, circulation sur voiries non revêtues).

Cette gêne concernera les riverains des zones de chantier et ceux des voiries empruntées pour l'accès au chantier (Rue du Général de Gaulle à Eschau).

Un ensemble de mesures sera imposé aux entreprises de travaux, telles que: l'emploi de matériel conforme, adapté et insonorisé, l'adaptation des horaires de circulation des

véhicules pour éviter de perturber la tranquillité des riverains, la sensibilisation du personnel aux problématiques sonores et vibratoires, et l'information des riverains.

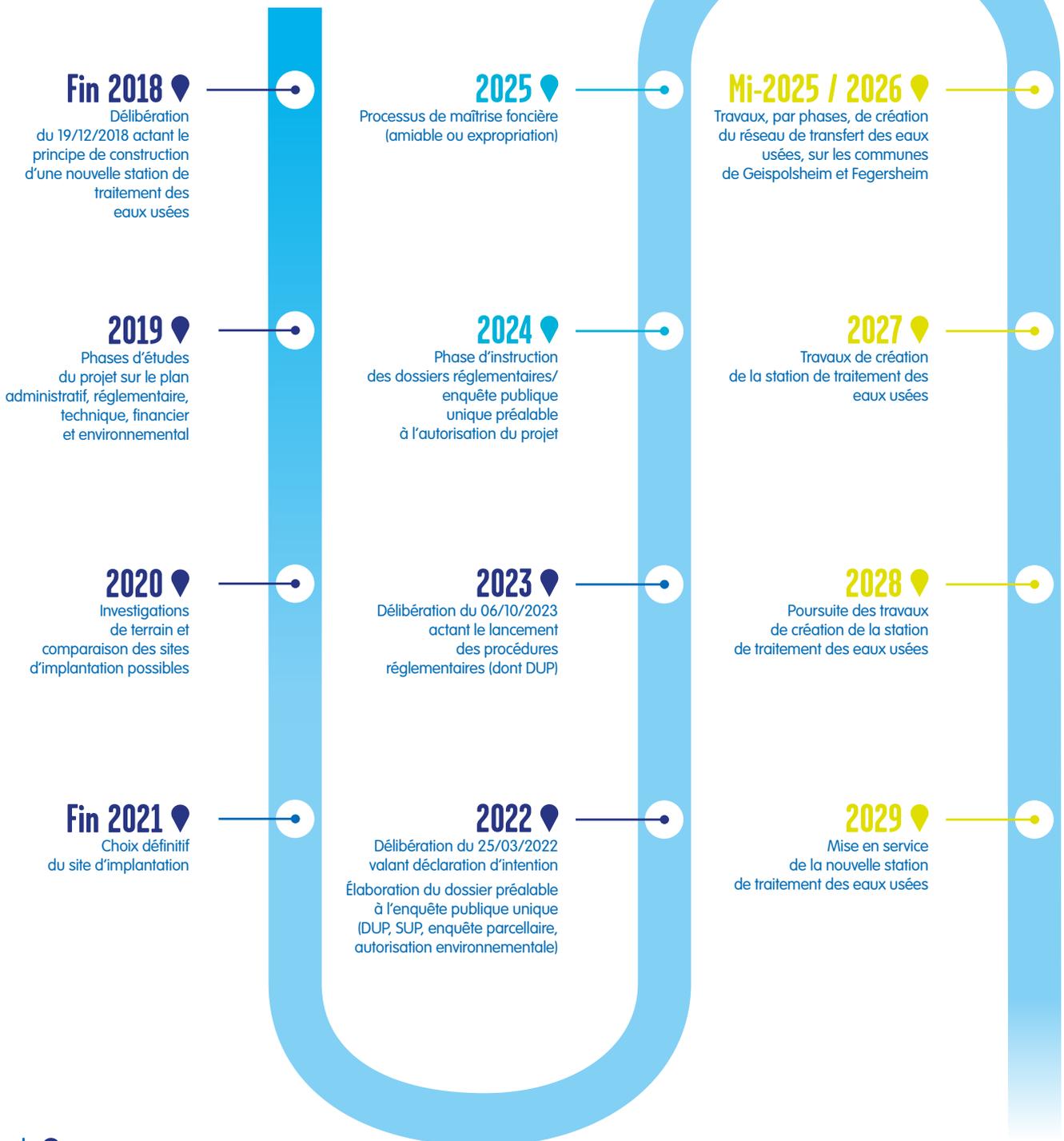
Ces mesures permettront de limiter les impacts du projet sur les riverains en phase travaux.

En phase d'exploitation, le respect des dispositions réglementaires en vigueur en matière d'émissions d'odeurs et d'émissions sonores permet de garantir l'absence de nuisances pour les riverains.

Le projet prévoit notamment le confinement de la quasi-totalité des équipements électromécaniques (sources de nuisances sonores) et des ouvrages d'accueil des matières externes, des prétraitements et du traitement de boues, qui constituent les zones les plus susceptibles d'être à l'origine d'émissions de composés odorants. L'air vicié sera désodorisé avant rejet à l'atmosphère.

CALENDRIER DU PROJET

NOUVEAU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT SUD



- Phase études (2019-2023)
- Phase administrative (2024-2026)
- Phase travaux (2026-2029)



LE PROCESSUS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Afin de faciliter la compréhension et l'information du public vis-à-vis du projet global, et pour ne pas multiplier les enquêtes publiques portant sur un même projet, le Maître d'ouvrage prévoit la tenue d'une enquête publique unique pour l'ensemble des objets suivants:

- > Déclaration d'utilité publique
- > Enquête parcellaire
- > Servitude d'utilité publique
- > Évaluation environnementale et autorisation environnementale

PENDANT L'ENQUÊTE DU 5 MARS 2025 À 10H00 AU 8 AVRIL 2025 À 16H00

Une enquête publique unique est organisée en préalable des opérations d'aménagement du territoire ayant une incidence sur l'environnement. Cette procédure réglementaire permet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions.

Consultez le dossier d'enquête publique :

- > Sur support papier en Mairie d'Illkirch-Graffenstaden, siège de l'enquête publique, et à la Mairie de Fegersheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- > Sur un poste informatique en Mairie d'Eschau, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- > Sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5977>
- > Sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://stras.me/assainissement>

Permanences du commissaire enquêteur :

- > Le mercredi 5 mars 2025 de 10h à 12h en Mairie d'Illkirch-Graffenstaden
- > Le vendredi 14 mars 2025 de 14h à 16h en Mairie d'Eschau
- > Le samedi 22 mars 2025 de 10h à 12h en Mairie de Fegersheim
- > Le mardi 8 avril 2025 de 14h à 16h en Mairie d'Illkirch-Graffenstaden

Faites part de vos observations :



Dans les registres

- > mis à votre disposition en mairie d'Illkirch-Graffenstaden, Fegersheim et Eschau
- > en version dématérialisée, accessible à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5977>



Par courrier

à l'attention de la commissaire enquêteur,
à la mairie d'Illkirch-Graffenstaden
181 route de Lyon
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



Par courriel

enquete-publique-5977@registre-dematerialise.fr

Adresses utiles :

Mairie d'Illkirch-Graffenstaden
181 route de Lyon - 67400 Illkirch-Graffenstaden
Mairie de Fegersheim
50 Rue de Lyon - 67640 Fegersheim
Mairie d'Eschau
60 rue de la 1ère Division Blindée - 67114 Eschau

APRÈS L'ENQUÊTE

À l'issue de l'enquête publique :

- > La commission d'enquête transmet au maître d'ouvrage ses observations/ questions sur le projet.
- > Le maître d'ouvrage répond à ces observations/questions dans un mémoire.
- > La commission d'enquête analyse ensuite ce mémoire et rédige son avis à l'aune de l'ensemble des informations en sa possession : le dossier d'enquête, les contributions du public ainsi que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage.

Pour réaliser le projet, plusieurs autorisations administratives doivent ensuite être délivrées :

- > Une **déclaration de projet** prise par l'Eurométropole de Strasbourg en tant que maître d'ouvrage public

- > Une **déclaration d'utilité publique** prise par la Préfecture
- > Une **servitude d'utilité publique** prise par la Préfecture autorisant le projet à poser des canalisations d'eaux usées sur les parcelles nécessaires au projet
- > Un **arrêté de cessibilité** pris par la Préfecture pour les parcelles pouvant faire l'objet d'une expropriation
- > Une **autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau** prise par la Préfecture qui autorise le maître d'ouvrage à réaliser les travaux de création du nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg.

Après l'obtention de ces autorisations, les travaux de création du système d'assainissement Sud permettront de répondre aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, de la sobriété énergétique, tout en prenant en compte l'évolution du territoire et son environnement.